

## COLLEGE VALLEE VIOLETTE

Rue de montrichard

37300 JOUE-LES-TOURS

Marché passé selon la procédure adaptée (article L2123-1 du code de la commande publique)

Maintenance préventive du portail automatisé du collège  
Vallée Violette de Joué-Lès-Tours

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales de Fournitures Courantes et de Services (CCAG/FCS).

Le présent document comporte 6 pages, numérotées de 1 à 6. Il a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché. Il contient à la fois, les mentions qui relèvent du règlement de la consultation, le cahier des clauses particulières et les mentions de l'acte d'engagement.

# CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

## Table des matières

<i>A. Dispositions générales</i>	3
1. Objet du marché	3
2. Durée du marché	3
3. Procédure de passation et forme du marché	3
4. Pièces contractuelles	3
5. Modalités d'attribution	3
<i>B. Clauses administratives</i>	3
6. Prix du marché	3
7. Facturation - paiement	4
8. Assurance	4
9. Pénalités de retard	4
10. Résiliation	4
<i>C. Clauses techniques</i>	5
11. Description des installations	5
12. Etendue des prestations	5
13. Prestations hors contrat	5
14. Dépannage et réparation	6

## **A. DISPOSITIONS GENERALES**

### **1. Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la maintenance préventive du portail automatique du collège Vallée Violette : visites préventives d'entretien et de contrôle. La description des prestations demandées figure au point C ci-après.

### **2. Durée du marché**

Le marché prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020. Il est d'une durée d'un an. Il sera reconduit tacitement d'année en année, sans que sa durée totale ne puisse excéder cinq (5) ans (30 septembre 2025).

### **3. Procédure de passation et forme du marché**

Le marché est passé selon une procédure adaptée en vertu des articles L 2123-1, R2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique.

### **4. Pièces contractuelles**

Le marché sera constitué des pièces suivantes, classées par ordre de priorité décroissante :

➤ **Pièces particulières :**

- L'acte d'engagement, dûment complété, daté et signé par une personne habilitée à engager la société
- Le présent cahier des charges particulières
- Le mémoire technique

➤ **Pièces générales :**

- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services, sauf dérogation indiquée à l'article 9 du présent document.

### **5. Modalités d'attribution**

Le marché est attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse par application des critères de sélection suivants :

- Prix : 75%
- Qualité des prestations : 25%

## **B. CLAUSES ADMINISTRATIVES**

### **6. Prix du marché**

Le marché est conclu à prix forfaitaire annuel. Le prix comprend :

- Les frais de déplacement,
- La main d'œuvre,
- Le remplacement des pièces d'usure courante (prix unitaire inférieur à 15€HT)
- L'établissement du rapport d'intervention

Le prix est révisable, à chaque date anniversaire du marché, par application de la formule suivante :

$$P = P_0 ((0,15 + 0,85 \times (ICHT-IME / ICHT-IME_0))$$

Dans laquelle :

$P_0$  = prix initial du marché

$P$  = prix révisé

$ICHT-IME_0$  = Indice mensuel du coût horaire du travail – industries mécaniques et électriques (identifiant INSEE 001565183) – valeur de janvier 2020, soit 126,3

$ICHT-IME$  = valeur du dernier indice connu à la date de révision

## **7. Facturation - paiement**

La facturation est semestrielle et interviendra après chaque visite préventive.

La facture sera impérativement déposée sur la plateforme Chorus Pro et devra contenir au minimum les mentions suivantes :

- Identification du fournisseur : nom, adresse, n° de SIRET, coordonnées bancaires
- Désignation des prestations réalisées
- Montant total HT
- Montant total TTC

Le comptable assignataire est l'agent comptable du lycée BALZAC à Tours.

Le paiement s'effectue par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture, ou, si elle est postérieure, la date d'admission des prestations.

En application de l'article L2192-13 du code de la commande publique, en cas de dépassement du délai de paiement, le créancier a droit, sans qu'il ait à les demander, au versement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement.

## **8. Assurance**

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés aux personnes et/ou aux installations par et pendant l'exécution des prestations.

## **9. Pénalités de retard**

Par dérogation, les pénalités prévues à l'article 14 du cahier des clauses administratives CCAG – FCS ne seront pas appliquées.

## **10. Résiliation**

Le pouvoir adjudicateur peut résilier le marché selon les articles du titre IX – chapitre V du code de la commande publique.

## **C. CLAUSES TECHNIQUES**

### **11. Description des installations**

1 portail automatique – 2 vantaux – marque NICE – date de mise en service : 2012  
Portail livraisons et entrée/sortie parking du personnel

### **12. Etendue des prestations**

Au titre du présent marché, le titulaire s'engage à assurer les prestations suivantes :

- 2 visites préventives annuelles : une visite en avril et une visite en octobre
- Etablissement d'un rapport après chaque visite, rapport consignnant les interventions réalisées
- Etablissement des devis des réparations éventuelles.

Les visites préventives consistent en l'entretien et la vérification du portail :

- Entretien :
  - Nettoyage, graissage, réglage des organes mécaniques, électriques électroniques, nécessaires au bon fonctionnement dans des conditions normales de sécurité
  - Contrôle de l'état et de l'efficacité des éléments liés au bon fonctionnement et à la sécurité
  - Fourniture des produits de lubrification et de nettoyage nécessaires
  - Fourniture des composants d'usure courante (ampoules, fusibles,) dont la valeur unitaire est inférieure à 15€ HT
  - L'entretien porte sur tous les éléments constituant : vantaux, éléments de guidage, articulations, fixations, équilibrage, signalisation, propreté, organes de commande, organes de sécurité, fins de course, débrayage, éléments de transmission.
- Vérifications :
  - Du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité des personnes
  - Du bon fonctionnement du débrayage, des articulations
  - Du bon fonctionnement et de l'état de la signalisation
  - Des éléments de transmission du mouvement
  - Lubrification et réglages nécessaires au bon fonctionnement
  - Du verrouillage, des éléments de guidage, des systèmes d'équilibrage, de la fixation des portes.

**A l'issue de chaque visite, le technicien viendra signer le registre de sécurité.**

Le titulaire du marché s'engage à se conformer à toutes les dispositions législatives, réglementaires ou professionnelles qui s'appliquent ou s'appliqueront à sa profession.

Il doit également assurer les protections de sécurité réglementaires de son personnel ainsi que toutes les protections nécessaires à la pérennité des lieux.

### **13. Prestations hors contrat**

Sont exclues du présent marché, toutes les interventions consécutives à la fausse manœuvre, malveillance, mauvaise utilisation, aux causes externes à l'équipement (foudre, inondation, sinistre, problème d'alimentation électrique en amont, force majeure).

## **14. Dépannage et réparation**

Le titulaire précisera dans son offre :

- Les délais d'intervention
- Le prix des principales pièces détachées susceptibles d'être remplacées au cours du présent marché
- Le montant des frais de déplacement
- Le coût horaire de la main d'œuvre

Toute réparation devra faire l'objet d'un devis établi par le titulaire (sur la base des prix indiqués dans son offre).

Une fois ce devis accepté par le collègue Vallée Violette et notifié au titulaire par bon de commande, il fera l'objet d'une facturation distincte de la facturation des visites de maintenance préventive.